



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22 Février 2023

Présents : 11 Excusés : 1 Absents : Votants : 11 En exercice : 12	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux Février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU <u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Mr Fernand LEGRAS (arrivé 19h20), Mme Rosalie OUTIN, Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU, Mr Philippe THIBAUDEAU, <u>Étaient absents excusés</u> : Fernand LEGRAS (arrivé à 19h20) <u>Étaient absents</u> : <u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET, Armelle ROBIN <u>Secrétaire de séance</u> : Mr Henri SEBILEAU <u>Date de la convocation</u> : le 10 Février 2023
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>02 03 23</u> Publiée, le <u>02 03 23</u> Notifiée, le _____	
Délibération n°23.01.01	<u>CCAS</u> - Convention Transport Solidaire

Suite au vote et à la préparation de la signature de la convention avec le Transport Solidaire, il apparait que la dénomination de l'association a été mal indiquée il s'agit de l'association « Pannecé Teillé Solidarité Transport » et non « Transport solidaire Pannecé Teillé ». Le numéro de Siret de l'association sera également à ajouter sur la convention. Aucun autre terme de la convention n'est modifié.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **MODIFIE** sur la convention l'appellation de l'association
- **AJOUTE** le numéro de SIRET pour plus de précisions
- **AUTORISE** la Présidente du CCAS à signer la convention avec l'association Pannecé Teillé Solidarité Transport.

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

